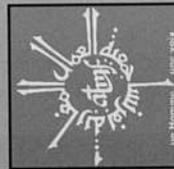


Trait d'Union

Bulletin de l'Association des Travailleurs Marocains en France



Edito

Dix ans après le numéro 20 de "Trait d'Union" qui commémorait le 10^e anniversaire de notre association, l'ATMF revient à cette expérience lumineuse de son histoire, pas par nostalgie mais pour mettre à la disposition de ses militants et de toutes les personnes intéressées par les questions de l'immigration, une tribune d'échange et de réflexion sur le thème de la maghrébinité qui sera la "vedette" du congrès extraordinaire prévu pour mai 2000, et un espace pour faire connaître les activités des sections.

Dans ce numéro, "Trait d'Union" rend hommage à notre ami et camarade Mohamed Hanafi, relance le débat sur la maghrébinité, en espérant recevoir des contributions pour les publier dans les numéros prochains, met l'accent sur les actions menées par les sections dans le cadre des activités de "L'Autre Maroc" et propose une réflexion sur une éventuelle "nouvelle politique de l'immigration". Le combat pour le droit de vote trouve sa place ainsi que la dénonciation des violations des Droits des immigrés au Maroc (voir la lettre-témoignage de Wafaâ Ouachekradi). Une récréation culturelle est aussi dans le menu.

Nous attendons vos suggestions, critiques et contributions

A vos plumes !

Le Comité de rédaction

Mêmes droits,
même sol,
même voix



Nouvelle série, n° 1
décembre 1999

prix : 20 frs

Maghrébinité

"Trait d'Union" lance un appel à tous ceux et toutes celles qui désirent participer à ce débat de lui envoyer des contributions afin de les publier dans nos prochains numéros. Un questionnaire sera envoyé aux sections, on espère que tous les membres prennent le soin d'y répondre.

2

Le débat sur la Maghrébinité dure au sein de l'ATMF depuis son 5ème congrès. Les militants dans différentes sections ont participé à ce débat localement ou dans les congrès de l'association et tout particulièrement au 6ème congrès (1er mai 1998) ou dans les réunions du Conseil d'Administration (C.A.) où il était question, entre autre, de changer le sigle. Ils se partagent entre les plus fervents qui attendent impatiemment ce changement et ceux qui préfèrent garder le sigle qui a constitué "l'identité" de l'association depuis sa création. Les arguments des uns et des autres ne manquent ni d'intérêt ni de profondeur ce qui enrichit le débat et honore l'échange démocratique entre les militants.

Au dernier congrès (le 6ème du nom), une commission de 23 militants, appelée "Commission marocanité et maghrébinité", s'est constituée. Elle avait comme tâche de relancer le débat et de définir les lignes générales concernant les deux oppositions. Les idées fortes qui se sont dégagées des

discussions peuvent être résumées ainsi :

1/ les "Marocanistes"

Considèrent que le fait de garder le sigle de l'association est essentiel car il garantit la pérennité de ses idées. Par contre si on le change on risque de diluer encore plus nos potentialités de lutte. L'association peut toujours continuer à soutenir les immigrés maghrébins sans pour autant changer son sigle. Pourquoi changer ? Ne s'agit-il pas d'une fuite en avant ? Car les problèmes, politiques ou autres, dont souffre l'association sont énormes et il faut d'abord essayer de les résoudre avant de penser à l'élargissement et qui dit élargissement dit d'autres problèmes de plus. Aux yeux des défenseurs de cette position, le changement du sigle n'apporterait pas le plus escompté.

2/ les "Maghrébinistes"

Soutiennent que l'ATMF dans son action, et ce depuis son existence, a toujours travaillé avec l'ensemble des immigrés maghrébins et qu'au cours des dernières années des militants de l'immigration algérienne et tunisienne ont rejoint des sections de l'association où ils sont des membres à part entière.

Les défenseurs de cette position considèrent que les problèmes dont souffrent les Maghrébins en France sont les mêmes, que le racisme, à titre d'exemple, touche de la même manière un Tunisien, un Marocain ou un Algérien et que les assassins de l'extrême-droite ne font aucune différence entre eux car, à leurs yeux, ils sont tous des Arabes et des musulmans (autrement dit des "bougnoles") bons à liquider ou à renvoyer chez eux, et de ce fait on ne doit pas se cantonner dans un espace et une logique nationales.

La lutte doit être commune, dans un cadre plus large, pour faire face au racisme et à toutes les violations des droits des immigrés.

Vient de paraître

BEAU, Nicolas ; TUQUOI, Jean Pierre, *Notre ami Ben Ali : "L'envers du miracle tunisien"*, Paris, La Découverte, 1999, 227 p., 98 F.

Au pouvoir depuis 1987, le président tunisien a peu à peu transformé la paisible Tunisie en une immense caserne. Les opposants, même les moins virulents, sont systématiquement persécutés, souvent torturés, avant d'être jugés dans des parodies de procès. Comment la France tolère-t-elle un tel régime ? Ce livre explosif rompt ce silence. Les auteurs retracent la carrière étonnante du président Ben Ali, décortiquent les rouages de son système répressif et les violations massives des droits de l'homme, révèlent les dérives mafieuses du régime.



L'Autre Maroc

Les autorités françaises et marocaines ont annoncé que 1999 sera l'année du "Temps du Maroc" en France, elles ont élaboré un programme de festivités dans les principales villes de France. En parallèle, un collectif composé de démocrates marocains et français qui ont "pour souci de faire entendre la voix d'un "Autre Maroc" pour lequel la culture ne saurait être domestiquée, mercantilisée ou instrumentalisée par quelque pouvoir que ce soit" a été créé sous le nom de "L'Autre Maroc". Les membres du collectif ont élaboré, eux aussi, des activités culturelles, artistiques et de défense des droits de l'Homme dans différentes régions de France.

La participation des militants et sections de l'ATMF est très active, ci-dessous quelques activités organisées dans le cadre de "L'Autre Maroc".

6 janvier : à Dijon, on a mis l'accent sur le respect des Droits de l'Homme au Maroc avec Abderrahim Afarki (militant des Droits de l'Homme et ancien prisonnier politique) et Liliane Dayot qui a présenté son exposition "le Maroc : amnésie internationale".

Du 23 au 28 mars : à Strasbourg, sous le thème "mémoire et impunité au Maroc", on a organisé des débats et présenté un récital poésie - chant "l'étreinte du monde" avec Abdellatif Laâbi et Bernard Ascal, la pièce de théâtre "le juge de l'ombre", jouée par "Nouvelle Babel", une troupe de théâtre amateur de Béni Mellal (Maroc), le conte "Saïda et les voleurs de soleil", un concert de musique gnawi et le spectacle de l'humoriste marocain Bziz.

Du 6 au 10 avril : à Gennevilliers, le thème principal était : "les barques de la mort". Bziz, la culture amazigh du Rif avec le groupe Ithrane et Fatouaki et l'exposition de L. Dayot, étaient au programme.

Du 13 au 19 mai : à Argenteuil, on a fêté l'expo de L. Dayot et organisé un débat sur "les barques de la mort".

Le 23 mai : à l'Île Saint-Denis, honneur à la culture amazigh avec le groupe Laryach. On a projeté le film "Femmes... et femmes" de Saïd Chraïbi et présenté l'expo de L. Dayot.

Du 31 mai au 6 juin : à Vauréal, le débat était autour du phénomène de la disparition au Maroc avec des militants des Droits de l'Homme et des parents de disparus. Au programme aussi : le conte "Saïda et les voleurs de soleil", une soirée musicale avec les Gnawa de Marrakech et l'expo L. Dayot.

30 octobre : "Des gens d'ailleurs - citoyens d'ici" est la devise choisie par

Le Collectif "L'Autre Maroc" de Paris organise des journées de réflexion et de débats autour des thèmes suivants :

26 novembre : de l'Etat de non-droit à l'Etat de droit et la question de l'impunité, avec P. Baudouin (président de la FIDH), A. Berrada (avocat), R. Gallissot (historien), O. Sidem-Poulain (secrétaire-général de la FIDH)

1er décembre : la question des disparus, avec D. Benzekri (militant des droits de l'homme et ancien prisonnier politique), R. Manouzi (frère de disparu), K. Rouissi (sœur de disparu), A. Sanguinitti (LDH) et des témoignages d'anciens disparus au Maroc et de familles de disparus turques, algériens et latino-américains

4 décembre : la culture amazigh composante fondamentale de la culture marocaine, avec D. Benzekri, A. Bounfour (universitaire). Et la condition et le combat des femmes marocaines, avec L. Rhiwi et K. Riadi (militantes féministes), F. Saïdi (députée au Parlement belge), H. Thiery-Boumediene (députée Vert au Parlement européen) et le témoignage de Jocelyne Laâbi.

Ces manifestations se dérouleront au Centre culturel La Clef - 21, rue de La Clef - 75005 Paris - M° Censier-Daubenton. Pour plus d'information, contactez le Coordinateur : M. Brahim Saïss

au 01 34 19 04 33. E-mail : bsaiss@univ-paris8.fr

l'ATMF d'Aix-en-Provence. Au programme : l'expo de L. Dayot, contes, musique et danse avec les jeunes filles du "Las de Bouffan" et la pièce "soleils fraternels" présenté par le Théâtre Septentrion d'Antibes, mise en scène de Robert Condamin, textes de A. Zrika, M. Souag, M. Kheireddine, H. El-Bou et A. Laâbi.

Actions à venir

Le 19 novembre 99 - janvier 2000 : la section d'Argenteuil présente, en collaboration avec la D.D.C., la pièce de théâtre "soleils fraternels", le récital de poésie - chant avec B. Ascal et A. Laâbi, exposition de photos d'Eric Raz sur les Berbères du Haut-Atlas marocain, concert de musique de l'Orchestre National de Barbès, récital de Sapho avec des Gnawa et la projection du film "Mektoub" du cinéaste marocain Nabil Ayouch.

Du 1er au 18 décembre : la section de Meurthe & Moselle clôture l'année de "L'Autre Maroc" en nous invitant à : une soirée musicale avec l'Orchestre arabo-andalou de Rabat, la projection des films : le "Général nous voilà" de A. Assafi, "Femmes... et femmes" de S. Chraïbi, "les Casablancais" et "Parie close" de Abdelkder Lagtaâ, une après-midi pour enfants avec un film et des contes africains et marocains, un débat sur la situation de la femme marocaine, des chants et poèmes avec A. Laâbi et B. Ascal, une conférence-débat sur la situation actuelle du Maroc et l'impunité avec Khalid Jamaï, Driss Benzekri, René Gallissot et Liliane Dayot, et des concerts de musique avec le groupe avalanche (musique irlandaise et écossaise), le groupe amazigh "Oudaden", Bouhra et Faouzi, des groupes de Rap et des danseuses étoiles.

3

A vos agendas !

L'ATMF / Strasbourg organise des manifestations culturelles autour du thème : "Exil de la culture, culture de l'exil" du 27 novembre au 11 décembre 1999. A l'honneur : la calligraphie avec une exposition et une conférence-démonstration de Hassan Massoudy et des ateliers animés par Harriz Boulbaba ; la musique en 3 concerts : Accrorap, Laïdi Dalou Fawzi Al-Aïdi et le groupe Jedwane ; la photo avec une exposition intitulée "Regards sur le Maroc".

Pour plus d'information ou pour réserver, contacter la section au 03 88 29 45 57 ou par fax : 03 88 30 77 74

L'ATMF / Nancy organise le 9 décembre un débat sur "la condition de la femme au Maroc : droits de citoyenneté" qui sera animé par Mme Touria HAJI-TAMSAMANI qui a dirigé une recherche sur les femmes au Maghreb intitulée : "Droits de citoyenneté des femmes au Maghreb : la condition socio-économique et juridique des femmes, le mouvement des femmes" éditée par la maison d'édition casablancaise Le Fennec.

Immigration

Mêmes droits, même sol, même voix

Le 6^e Congrès de l'ATMF avait pour slogan : "un Homme, une Voix". L'ATMF était partie prenante du collectif "J'y suis, j'y vote". Actuellement, un nouveau collectif s'est constitué sous l'appellation : "Mêmes droits, même sol, même voix".

Le droit de vote des résidents étrangers aux élections locales : vers une Europe de tous les citoyens

Depuis de nombreuses années, la reconnaissance des droits politiques aux résidents étrangers a fait l'objet de polémiques et de débats passionnés : d'une part, les opposants à l'attribution du droit de vote et d'éligibilité aux étrangers s'abritent derrière "l'obstacle

est une avancée significative vers l'égalité des droits. Par contre, les résidents étrangers non européens eux, devront rester à la marge d'une démocratie participative et d'une citoyenneté entière.

Les élections européennes du 13 juin 1999 ont été le contexte approprié pour le Conseil Consultatif des Etrangers (CCE) afin de remettre en chantier cette revendication et sensibiliser les responsables politiques et l'opinion publique sur cette question.

quartiers périphériques de la cité, le CCE organisera une rencontre européenne le 5 et 6 novembre prochain sur le thème : quelle participation des résidents étrangers à la vie publique locale ? En partenariat avec le Conseil de l'Europe (Congrès des Pouvoirs Locaux Régionaux de l'Europe).

L'objectif de cette rencontre est de permettre aux différentes villes d'Europe ayant déjà une expérience dans le domaine, de se faire connaître et d'échanger leurs méthodes de travail.

Il est évident qu'une synergie à l'échelle européenne aura beaucoup plus d'impact et d'efficacité que les tentatives isolées au niveau local.

Cette rencontre s'achèvera avec une déclaration commune qui sera présentée aux députés européens.

ATMF

Section de Strasbourg

Quelle participation des résidents étrangers à la vie publique locale ?

Appel de Strasbourg

1- Les participants à la conférence de Strasbourg, des 5 et 6 novembre 1999, réunis à l'initiative conjointe de la ville de Strasbourg et de son Conseil Consultatif des Etrangers, d'une part, et de celle du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe, d'autre part, remercient les organisateurs d'avoir permis la rencontre de près de 400 participants en provenance de plus de 20 pays membres du Conseil de l'Europe.

2- Ils lancent un Appel pressant aux institutions européennes, aux Etats membres du Conseil de l'Europe et à leurs pouvoirs locaux ainsi qu'aux par-



constitutionnel" et la nécessité de modification de la constitution et notamment l'article 3 "la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum ... sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux français majeurs des deux sexes jouissant de leurs droits civils et politiques".

D'autre part, les mouvements et organisations associatives démocratiques qui luttent pour l'égalité des droits et contre toute forme de discrimination ne cessent de dénoncer la distinction inacceptable entre deux catégories d'étrangers : Européen et non-Européen.

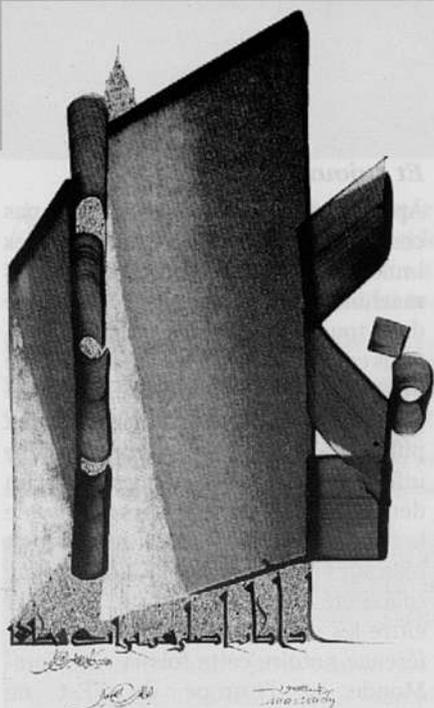
En effet les ressortissants de l'Union européenne auront le droit de vote dans les élections municipales de 2001 ce qui

Outre le débat organisé le 5 mai 1999 avec Aline Pailler, députée européenne et la grande campagne du 12 juin 1999 en bus de la citoyenneté qui a sillonné les

Sondage

Selon le sondage annuel (1999) effectué par CSA pour La Lettre de la Citoyenneté et ATS, une majorité d'avis favorables au droit de vote des non-Européens aux élections municipales et européennes s'est dégagée! En effet, pour la première fois depuis 1994, 52 % sont pour et 45 % contre, alors qu'en 1998, 44 % seulement étaient pour et 51 % contre. En 1997, 39 % pour et 53 % contre ; en 1996, 28 % pour et 69 % contre ; en 1995, 30 % pour et 66 % contre et en 1994, 32 % pour et 63 % contre.

Source : "La Lettre de la Citoyenneté", n° 42, novembre - décembre 1999.



Si je suis fait de terre, celle-ci est ma patrie toute entière et tous les humains mes frères (AL-Siquili XI^e siècle).

Calligraphie Hassan MASSOUDY

tis politiques pour qu'ils permettent aux résidents étrangers sans distinction de nationalité d'obtenir le droit de vote et d'éligibilité au niveau local.

3- L'octroi du droit de vote au niveau local à tous les résidents étrangers quelle que soit leur origine est aujourd'hui devenu une exigence incontournable fondée sur le principe de la Convention européenne des Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe.

4- Dans cet esprit, les participants estiment discriminatoire une citoyenneté limitée aux seuls ressortissants de l'union européenne.

5- Les participants soulignent l'actualité et la pertinence politique de la Convention sur la participation des étrangers à la vie publique au niveau local, adoptée par les Etats membres du Conseil de l'Europe le 5 novembre 1992 et, à ce jour, signée par 8 Etats membres et ratifiée seulement par 4 d'entre eux : l'Italie, les Pays-Bas, la Norvège et la Suède.

6- Ils demandent aux Etats membres du Conseil de l'Europe qui ne l'ont pas encore fait, de signer et ratifier ce texte et de le mettre en pratique.

7- Par ailleurs, ils constatent la richesse et la diversité des formes de démocratie participative dans les communes et les régions d'Europe, tels que les organes consultatifs de résidents étrangers, et appellent les Etats, les régions et les communes à développer de telles initiatives et à prévoir les moyens administratifs et financiers nécessaires à leur fonctionnement.

8- Ils demandent au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (CPLRE), en partenariat avec les collectivités locales, d'approfondir la connaissance réciproque de ces différents modèles de participation au bénéfice de tous les habitants.

9- Les participants réaffirment l'indivisibilité des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales garanties par la Convention du Conseil de l'Europe de 1950.

10- Aussi demandent-ils instamment aux institutions européennes et aux pouvoirs publics de tous niveaux des Etats membre, non seulement d'accorder le droit de vote et d'éligibilité aux citoyens-résidents, mais également, de développer des politiques garantissant à tous les résidents les mêmes possibilités d'agir et de participer, au niveau local, en tant que citoyens à part

entière. Ceci implique l'égalité d'accès et de traitement, au Droit, au marché du travail, au logement, à l'enseignement, à la culture, aux services de santé publics, ainsi qu'à la sécurité sociale, aux services sociaux et à tous les services publics.

11- Les participants sont convaincus que la démocratie, la liberté et la prospérité en Europe passent par l'engagement de tous les citoyens-résidents à participer de plein droit à l'édification d'une Europe démocratique pour tous.

Strasbourg, le 6 novembre 1999

Conférence organisée par Conseil Consultatif des Etrangers de la ville de Strasbourg et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe - Conseil de l'Europe à Strasbourg, les 5 et 6 novembre 1999

Vient de paraître

• **PETIT, Jacques-Guy et al. (études réunies par), "Intégration et exclusion sociale : d'hier à aujourd'hui", Paris, Anthropos, 1999, 162 p., [98 F].**

Une étude pluridisciplinaire portant sur de nombreux aspects de l'exclusion et de l'intégration sociale. Regards croisés qui décrivent des situations d'exclusion mais qui élaborent aussi une analyse qui fait percevoir l'ensemble des processus sociaux à l'œuvre, insistant notamment sur les dimensions culturelles et didactiques de la question.

• **Génériques-Direction des Archives de France : "Les étrangers en France : guide des sources d'archives publiques et privées : XIX-XX^e siècles", 3 vol., Paris : Documentation Française, 1999, 2500 p. 225 F. le volume 600 F. les 3 volumes.**

96 départements prospectés. Toutes les archives publiques territoriales de 1800 à 1962. Des archives privées d'associations, de syndicats, d'entreprises... Un index de plus de 5000 références.

Journée nationale des associations issues de l'immigration

Le Collectif "Groupe d'Appui France" du Forum des Migrants et le Collectif des Associations organisent cette journée.

Les thèmes à l'ordre du jour :

- **quelle participation effective des associations issues de l'immigration aux instances de décision ?**
- **quel moyen de communication peut-on mettre en place ?**
- **comment peut-on rassembler les principaux partenaires autour d'une contribution à l'intégration des populations issues de l'immigration ?**
- **quelle politique d'immigration doit-on promouvoir ?**

Les travaux de la journée auront lieu le samedi 11 décembre au : **69 ter, rue de La Chapelle - 75018 Paris, Métro : Porte de La Chapelle (ligne 12), De 10 h à 18 h.**

Sans-papiers

Une circulaire "provocatrice, mais bien calculée !!"

En voulant se préparer pour défendre prochainement son budget et le bilan de sa politique migratoire devant les députés, le Ministre de l'Intérieur a adressé le 11 octobre dernier une circulaire aux Préfets, dont le texte est tout simplement condamnable et inacceptable.

Face à ce dérapage dangereux de Monsieur Chevènement, une trentaine d'associations, d'organisations syndicales et de partis politiques (L.D.H., F.T.C.R.-U.T.I.T., ATMF, MRAP, SUD-PTT, Les Verts, PC...), se sont réunis pour répondre à cette provocation.

Une série d'initiative a été retenue :

- Une conférence de presse organisée le 19.11.1999 au siège de la LDH.
- L'interpellation par courrier du Ministre, des partis politiques constituant la Gauche Plurielle et des Groupes Parlementaires.
- Un communiqué de presse a été rendu public lors de la conférence de presse dont voici le texte :

Le Ministre de l'Intérieur vient de publier une circulaire sur l'éloignement des étrangers en situation irrégulière : loin de prendre en compte la demande de plusieurs dizaines de milliers de personnes sans-papiers qui attendent de sortir d'un état de non-droit, cette circulaire n'envisage qu'un traitement purement policier et répressif de la situation que les gouvernements ont eux-mêmes créée. Encourageant les forces de police à ouvrir une véritable traque au faciès, désignant les lieux de cette traque, le Ministre de l'Intérieur appelle aussi ses services à user de toutes les ressources répressives que leur offre la législation et entend même dicter aux magistrats leur attitude. Il défie la souveraineté des consuls des pays d'origine des sans-papiers et leur fait injonction de se plier à ses décisions.

Désignant l'ennemi, le Ministre de l'Intérieur en désigne aussi les complices : ce sont les associations qui aident les étrangers puisque leur intervention doit être signalée au même titre que les réactions de grande violence que pourraient avoir certaines des personnes concernées !

Nous n'acceptons pas que plusieurs dizaines de milliers de personnes soient ainsi pourchassées et que soit méprisée l'action de tous ceux, associations, partis, syndicats ou simples citoyens qui s'opposent à cette politique autoritaire et arbitraire.

Nous vous invitons à une conférence de presse qui se tiendra le vendredi 19 novembre 1999 à 11 heures au siège de la L.D.H., 27 rue Jean Dolent 75014 Paris, au cours de laquelle nous présenterons notre analyse des dispositions de la circulaire du Ministre de l'Intérieur et les initiatives que nous entendons prendre pour que la demande des personnes non régularisées soient enfin, entendue.

- Un comité de Pilotage a été mis en place pour envisager des actions nationales au courant du mois de décembre

Le tournant

Voilà plus d'une trentaine d'années que l'immigration est le bouc émissaire en France et en Europe ! Aujourd'hui, avec la reprise économique et les sombres perspectives démographiques un nouveau discours commence à pointer le nez. Sommes-nous à la veille d'une nouvelle politique de l'immigration juste et équitable, ou plutôt face au revers de la même médaille, celui d'une politique qui ne voit que les intérêts égoïstes des pays riches ?

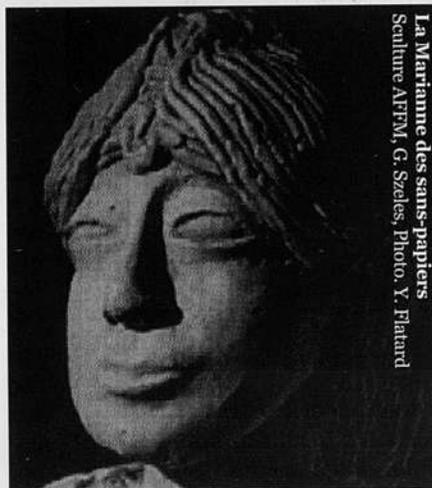
Un rapide regard sur l'histoire récente de l'immigration nous apporte énormément de leçons à retenir. Depuis les années 70, l'immigration a été au cœur d'une énorme manipulation et machination de l'opinion publique. Après les trente glorieuses où il a fallu faire appel massivement à une main d'œuvre bon marché, corvéable et taillable à merci, le système économique est arrivé à un stade d'accumulation du Capital où il peut momentanément se passer de la main d'œuvre immigrée et même de tous les travailleurs de bas niveau de qualification. Ainsi, on a commencé à licencier massivement au nom d'une prétendue crise économique alors que jamais le Capital n'a connu autant de bénéfiques que lors des années 80 et 90 !

Comme il n'y a jamais eu de volonté de remise en cause des choix imposés par les puissances économiques et financières, les politiques de tout bord ont cherché à justifier cette situation. L'immigration était toute désignée pour servir de bouc émissaire. C'est le début de la mise en marche d'une infernale politique de répression et de ségrégation. Des lois Barre, Bonnet, Stoléro en passant par les "odeurs" des immigrés de Monsieur Chirac sans oublier évidemment les lois Pasqua-Debré.

La gauche au pouvoir, quant à elle, a rapidement oublié ses engagements électoraux et ce depuis 1981. Le droit de vote des immigrés au placard, les tentatives de remise en cause du droit au regroupement familial depuis 1984, les charters de Madame Cresson pour caresser l'opinion dans le sens du poil, et plus récemment le refus obstiné de Monsieur Jospin de régulariser tous les sans papiers qui ont fait confiance à la République en déposant des demandes de régularisation. Cette politique chaotique n'a abouti qu'au renforcement du pire ennemi de la démocratie : l'extrême droite qui a enregistré des scores électoraux inquiétants, mais surtout est devenue le recours des classes populaires qui souffrent de la marginalisation et du chômage.

Et aujourd'hui ?

Après plus d'une décennie où on n'a pas cessé de nous convaincre de "la fin des immigrés", de l'immigration Zéro et des machines qui vont remplacer l'Homme dans tous les domaines, voilà que certains commencent à prendre conscience que plusieurs secteurs de l'économie manquent de main d'œuvre (travaux publics, artisanat, agriculture, secteur informatique...). Par ailleurs, le déclin démographique est en cours à cause de la baisse de la natalité. La solution est bien sûr l'appel à l'immigration comme cela a été le cas au début du siècle, et entre les deux guerres ! Avec une différence notoire cette fois-ci : le Tiers-Monde et l'Europe de l'Est ne



La Marianne des sans-papiers
Sculpture AFPM, G. Szekes, Photo: Y. Flahard

fourniront pas seulement de la main d'œuvre non qualifiée, mais aussi et surtout des jeunes cadres diplômés appelés à répondre aux nouveaux besoins des économies occidentales !

Face à cette politique cynique qui marginalise des pans entiers de la société en France et en Europe et qui vide les pays du Tiers-monde de leurs élites, le mouvement social dans les pays industrialisés et du Tiers-Monde a tout intérêt à réfléchir sur les formes de riposte pour que l'Histoire ne se répète pas. En France, il est de notre devoir, et ce à court terme de mener un combat acharné pour imposer deux principales revendications : la régularisation des sans papiers, et le droit de vote des immigrés.

Nous sommes convaincus que tant que les rapports Nord-Sud sont des rapports inégaux, l'immigration est et restera inéluctable. Mais il est de notre devoir d'imposer des acquis qualitatifs pour que les nouvelles générations d'immigrés puissent se battre dans de meilleures conditions aussi bien dans les pays industrialisés, que dans les pays d'origine pour un nouvel ordre économique basé sur l'égalité et la solidarité entre les peuples.

Droits de l'Homme

Au Maroc, un immense fossé sépare le discours officiel sur les Droits de l'Homme ou ceux des immigrés et la réalité. On a beau parler de l'apport des immigrés et leur rôle dans le développement mais le makhzen ne s'intéresse en fait qu'à leur argent, "envoyez votre argent et taisez-vous" est sa vraie devise ! La preuve, encore une, le substitut du Procureur a lancé à Wafaâ : "tu es au Maroc, tu n'es pas en France, ici tu n'as aucun droit" !!

Le comportement de Wafaâ honore les jeunes franco-marocains et tous les immigrés, c'est un exemple à suivre ...

Wafaâ a été condamnée, en Tribunal de Berkane, le 14/10/1999, à un mois avec sursis et à 500 DH d'amende puis acquittée par la Cour d'Appel d'Oujda le 1/11/1999, grâce à son combat, celui de ses parents et au soutien des démocrates au Maroc.

Wafaâ entend poursuivre l'officier de police de Saïdia et le Substitut de Berkane. Elle demande à des avocats(es) militants(es) d'examiner la possibilité de jurisprudence ou tout au moins de précédent positif pour les autres.

Lettre ouverte

Je suis une jeune franco-marocaine qui passe mes deux mois de vacances scolaires en famille à Saïdia, depuis ma naissance, chaque année sans exception.

Natifs d'Oujda et de Berkane, mes parents comme des milliers de parents immigrés, m'ont appris à me sentir pleinement chez moi ici et en France où je suis née, dans le respect d'autrui.

Parce que le Maroc est pour moi un pays de ressourcement irremplaçable jusqu'à aujourd'hui, j'y retourne encore plus souvent depuis que je suis salariée dans une Mairie de la région parisienne.

Mon travail, je suis obligée de le dire d'emblée, exige d'abord un sens fort de la responsabilité, car il est directement lié à l'éducation des enfants.

Cette année, en cette nuit et ce jour des 23 et 24 août 1999, l'année de mon vingtième anniversaire, les autorités marocaines m'ont fait un cadeau que je ne suis pas prête d'oublier et que je ne souhaite à aucun (e) jeune ou moins jeune, d'ici ou d'ailleurs.

Pour un échange de paroles de valeur ridicule avec un policier de la circulation, je me suis retrouvée conduite au commissariat, à y passer la nuit en garde à vue, de la rétention au vice-procureur du roi le lendemain matin, de celui-ci au procureur et à la punition, exigeant que je demande au policier des excuses et en même temps que je lui embrasse la tête.

Je n'ai pas compris le cauchemar que j'ai vécu. Je suis sortie avec le sentiment insoutenable de la souillure du com-

missariat. Je n'oublierai jamais la torture morale de cet engrenage. Le langage honteux et dégradant pratiqué par les représentants des forces de l'ordre. Tout est sans commune mesure avec la vérité des faits. Vérité sur laquelle à aucun moment je n'ai pu faire entendre ma version devant les magistrats.

Tout l'enjeu -s'il y en a- portait sur la demande du pardon : je devais présenter des excuses à propos des mots échangés avec le policier. Pour moi, s'excuser veut dire retirer le mot d'irrespect que j'aurais eu prononcé. C'est pourquoi je ne cessais de demander donc : "dites-moi quel est le mot de trop que je dois retirer pour m'en excuser ?". Personne ne m'a dit quel est ce mot délictueux. Pourtant j'avais commis un délit pour eux, ou alors l'absence d'explication se justifie par le seul fait d'être femme au Maroc, une femme qui parle.

C'est ce que nous appelons "l'hagra" en France. Et ici aussi désormais. Je veux déposer plainte. Pour moi et pour les autres. Aidez-nous (je tiens à votre disposition un compte-rendu détaillé sur ce qui m'est arrivé).

Wafaâ OUACHEKRADI

Saïdia, le 25 août 1999

P.S. : je précise que je suis sortie sous caution et que je suis néanmoins convoquée au tribunal le 20.12.1999 malgré le désistement du policier. Depuis, la mobilisation militante et des médias du Maroc qui m'ont soutenue, mon problème pose désormais la question des droits et de la dignité de la personne en général, au pays d'origine (voir dossier de presse).

7

Ci-dessous une pétition lancée par Wafaâ.

Ici comme là-bas, la "hagra" ne passera pas !

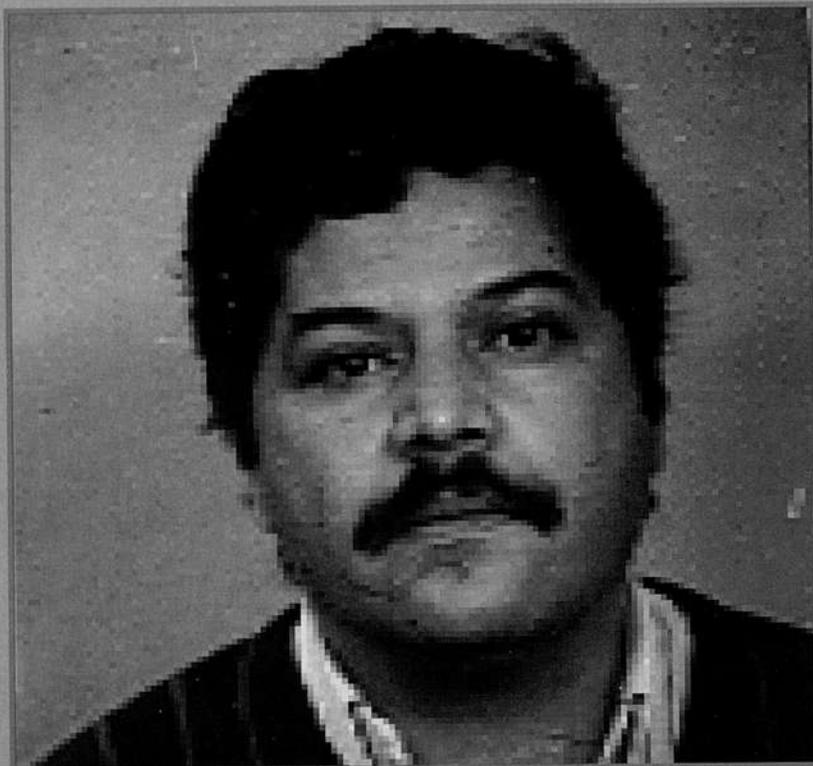
Après avoir pris connaissance de l'appel de Mlle Wafaâ OUACHEKRADI, poursuivie par le Parquet de Berkane (Maroc), je signe cette pétition, pour lui apporter mon soutien dans son combat légitime et pour une citoyenneté à part entière, ici et dans les pays d'origine.

Nom et Prénom	Adresse	Profession	Signature

Hommage à Mohamed Hanafi

1950 - 1999

"Trait d'Union", au nom des militants de l'ATMF, rend hommage à Mohamed HANAFI et présente ses sincères condoléances à sa chère famille.



Les sages africains disent : "quand un vieillard meurt c'est une bibliothèque qui brûle", que peut-on dire de la disparition d'un militant ? Surtout lorsqu'il s'agit de quelqu'un du calibre de Mohamed HANAFI qui nous a quittés dans la nuit du 31 août dernier ? Doit-on parler de la mémoire de l'Homme, celle du Militant, ou de l'action et de l'avenir de l'association dont il était l'un des fondateurs ou de tout ça à la fois ?

C'est une grande perte pour sa femme, Naïma, sa fille, Zineb et son fils, Adil, pour ses amis et camarades de l'ATMF et pour tous ceux qui l'ont connu dans les combats quotidiens qu'il menait. Il suffit de lire les témoignages de sympathie adressés à sa femme pour s'apercevoir de la place qu'il occupait et de l'estime dont il bénéficiait et bénéficie toujours.

L'infatigable Mohamed HANAFI était de tous les combats et luttes pour : l'égalité des droits aux immigrés ; contre le racisme et la xénophobie ; l'action syndicale ; la défense des cultures et les langues des immigrés et la défense des droits humains dans son pays natal, le Maroc.

Il a toujours œuvré pour l'union de toutes les forces progressistes pour les droits des immigrés et la cause des droits de l'Homme au Maroc.

Sommaire

- 2 Maghrébinité
- 3 L'autre Maroc
- 4 Immigration
- 7 Droits de l'Homme
- 8 Hommage à Mohamed HANAFI

Mohamed HANAFI en dates

1950 : naissance à Ghir Melloud (Ghafsai), au Maroc

1970 : arrivée en France

1970 : engagement dans les luttes ouvrières des foyers SONACOTRA

1977 : création du Comité de résidents au foyer SONACOTRA à Dijon

1978 : action de soutien aux Marocains menacés d'expulsion vers le Maroc pour leurs activités politiques

1979 : action de dénonciation des Consuls de Maroc qui refusaient l'attribution des passeports à des Marocains en France

1980 : création du Collectif "SOS Refoulement"

1981 : boycott de la Foire internationale de Dijon où le Maroc était l'invité d'honneur en octobre 1981, en solidarité avec le peuple marocain après les massacres de juin 1981 à Casablanca

1982 : fondation de l'ATMF nationale

1983 : fondation de la section de Dijon de l'ATMF

1983 : création de Radio K Libre

1985 : création de Radio "Voix du Travailleur Immigré" (VTI) à Dijon

1986 : organisation du Moussem régional

1990 : manifestation devant le consulat du Maroc à Dijon après les massacres de 13-14 décembre 1990 à Fès.

Depuis 1997 : action pour les sans papiers